



Plan d'inclusion pour la mobilité internationale au sein du projet MIEP



Sommaire :

I. Table des matières

II.	Contexte	3
III.	Le projet MIEP	3
IV.	Pourquoi un plan d'inclusion ?	3
V.	Profils des personnes ayant le moins d'opportunités	4
VI.	Les critères d'inclusion définis au sein du projet MIEP :	4
VII.	Les modalités	5
VIII.	Informations concernant l'aide financière	6
IX.	Informations concernant la durée de la mobilité	6
X.	La sélection des participants	6
XI.	La préparation de la mobilité	6
A.	Les services offerts par l'Université Toulouse III – Paul Sabatier :	6
B.	Services offerts par Aix-Marseille Université :	7
C.	Services offerts par l'Université de Bordeaux :	7
XII.	Le suivi de la mobilité	7



II. Contexte

Les principes d'égalité et d'inclusion font partie des valeurs fondamentales de l'Union Européenne.

Pour la période 2021-2027, le Programme Erasmus Plus a fixé 4 priorités, à savoir : l'inclusion et la diversité ; l'environnement et la lutte contre le changement climatique ; la transformation numérique ; la participation active à la vie démocratique, à la citoyenneté.

L'inclusion et la diversité est donc une priorité forte du programme. Erasmus Plus promeut l'égalité des chances, en faveur des publics ayant moins d'opportunités. En effet, certaines personnes ne peuvent pas profiter de la même manière des possibilités offertes par le programme en raison de différents obstacles sociaux, économiques, culturels, de problèmes de santé, etc.

Erasmus Plus encourage les établissements participant au programme à adopter une approche inclusive afin de favoriser l'accessibilité des projets et des activités au plus grand nombre.

III. Le projet MIEP

Le projet MIEP a débuté le 01 août 2022 et doit s'achever le 31 juillet 2025. La durée totale de l'opération est donc de 36 mois. Afin de développer les activités prévues, 646 250 € de subvention seront octroyés.

Ce projet prévoit des mobilités d'étudiants et de personnels (enseignants et personnels des relations internationales) entre des universités africaines et françaises. Il s'adresse aux étudiants de Master et de Doctorat, ainsi qu'aux enseignants-chercheurs des universités partenaires dans les disciplines suivantes : physique, chimie et biologie.

Les objectifs majeurs sont de soutenir la formation continue des enseignants-chercheurs, accroître les compétences des étudiants des universités africaines et resserrer les échanges académiques entre les universités africaines et européennes.

C'est un projet qui rassemble 8 universités françaises, du Togo et de la Côte d'Ivoire ainsi que la CIRUISEF (Conférence Internationale des Responsables des Universités et Institutions à Dominante Scientifique et technique d'Expression Française).

Voici la liste des partenaires :

- Université Toulouse III – Paul Sabatier
- Aix Marseille Université
- Université de Bordeaux
- Université Félix Houphouët Boigny
- Université Nangui Abrogoua
- Université Jean Lorougnon Guédé
- Université de Lomé
- Université de Kara
- CIRUISEF

IV. Pourquoi un plan d'inclusion ?

Le Programme Erasmus Plus encourage fortement les structures de l'éducation et de la formation à construire un plan d'inclusion.



Ce plan d'inclusion pour la mobilité internationale a pour objectif de fixer un cadre d'action permettant d'associer directement dans le projet MIEP des personnes moins favorisées et ayant moins d'opportunités. L'objectif final étant de réduire les inégalités et favoriser l'accès à la mobilité au plus grand nombre.

Les principaux objectifs de ce plan d'inclusion sont les suivants :

- Etablir un cadre permettant d'identifier (profil, nombre, modalités) les personnes qui peuvent être considérées comme des personnes moins favorisées et définir un cadre cohérent pour favoriser leur inclusion dans le projet MIEP ;
- Favoriser l'engagement des universités du partenariat en faveur de l'inclusion dans le projet ;
- Réduire les obstacles à la participation dans ce projet pour les personnes les moins favorisées ;
- Préparer et accompagner les publics avec moins d'opportunités pour lever les freins et les appréhensions à un départ à l'étranger.

V. Profils des personnes ayant le moins d'opportunités

Les règlements établissant les programmes Erasmus Plus et « Corps européen de solidarité » définissent les « personnes/jeunes moins favorisé(e)s » comme des « personnes/jeunes qui, pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques ou de santé, des raisons liées à leur qualité de personnes issues de l'immigration, ou des raisons telles qu'un handicap ou des difficultés éducatives, ou pour toute autre raison, y compris une raison susceptible de donner lieu à une discrimination au sens de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, sont confronté(e)s à des obstacles qui les empêchent d'avoir un accès effectif aux possibilités offertes par le programme ».

VI. Les critères d'inclusion définis au sein du projet MIEP :

Handicap :

- Personnes en situation de handicap : Cette catégorie regroupe les incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles.
- Personnes sourdes, aveugles/malvoyantes

Problèmes de santé :

- Personnes ayant des problèmes de santé chroniques, des maladies graves ou toute autre situation liée à la santé physique ou mentale qui empêche la participation au programme.

Obstacles économiques :

- Personnes devant travailler en complément de leurs études pour subvenir à leurs besoins
- Personnes sans domicile fixe
- Personnes bénéficiant d'une bourse d'étude
- Personnes ayant été affectées par les inondations ou de phénomène de glissement de terrain au cours des deux dernières années.

Obstacles sociaux :

- Personne seule ayant un ou plusieurs enfants à charge
- Dépendants de la drogue ou de l'alcool (ou l'ayant été par le passé)



- Personnes ayant vécu ou vivant en institution
- Orphelins
- Enfants de personnes victimes de guerre
- Personnes confrontées à des discriminations en raison du genre, de l'âge, de l'ethnicité, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap, etc.
- Femmes ayant eu une grossesse ou un mariage précoce

Différences culturelles :

- Ancien immigrants ou réfugiés ou descendants issus de l'immigration ou de familles de réfugiés
- Personnes appartenant à une minorité nationale ou ethnique

Obstacles géographiques :

- Jeunes venant de zones rurales isolées
- Personnes vivant dans des zones de conflit
- Personnes vivant dans une zone transfrontalière de tension
- Personnes à plus de 2 h de transport de leur université d'origine

VII. Les modalités

Critères :
Personnes en situation de handicap ; personnes sourdes, aveugles/malvoyantes
Personnes ayant des problèmes de santé chroniques, des maladies graves ou toute autre situation liée à la santé physique ou mentale qui empêche la participation au programme.
Personnes devant travailler en complément de leurs études pour subvenir à leurs besoins
Personnes sans domicile fixe
Personnes bénéficiant d'une bourse d'étude
Personnes ayant été affectées par les inondations ou de phénomène de glissement de terrain au cours des deux dernières années.
Personne seule ayant un ou plusieurs enfants à charge
Dépendants de la drogue ou de l'alcool (ou l'ayant été par le passé)
Personnes ayant vécu ou vivant en institution
Orphelins
Enfants de personnes victimes de guerre
Personnes confrontées à des discriminations en raison du genre, de l'âge, de l'ethnicité, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap, etc.
Femmes ayant eu une grossesse ou un mariage précoce
Ancien immigrants ou réfugiés ou descendants issus de l'immigration ou de familles de réfugiés



Personnes appartenant à une minorité nationale ou ethnique
Jeunes venant de zones rurales isolées
Personnes vivant dans des zones de conflit
Personnes vivant dans une zone transfrontalière de tension

VIII. Informations concernant l'aide financière

Le programme Erasmus Plus propose des ressources spécifiques pour les publics ayant moins d'opportunités.

Un complément financier forfaitaire de 250 € peut être apporté, additionnel, sur le montant mensuel de la bourse Erasmus. Cela s'applique pour les apprenants répondant à l'un des 9 critères énumérés ci-dessus.

Un complément financier sur la base de frais réels peut être apporté par le Programme Erasmus Plus lorsque les situations des personnes ayant le moins d'opportunité, occasionnent des dépenses que les financements Erasmus + habituels ne peuvent pas couvrir. Une priorité est donnée pour les demandes concernant les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée (ALD). Il est à noter, que ce complément financier peut être apporté, sur demande à l'Agence Erasmus + France au moment de la candidature ou en cours de projet. Cela peut entraîner le versement d'un complément de 100€ sur la contribution à l'organisation du projet.

IX. Informations concernant la durée de la mobilité

Dans le cadre de l'action clé 1, les participants ayant moins d'opportunités pourront avoir accès à une activité de mobilité réduite à deux jours minimums si la situation le justifie.

X. La sélection des participants

La procédure de sélection des candidats à la mobilité tiendra compte de l'équité et de l'inclusion. Le mérite et la motivation des candidats sera analysée quelque soit les candidats. Un accès équitable aux possibilités offertes sera assuré et un soutien personnalisé pourra être assuré pour les participants en fonction de leurs besoins.

XI. La préparation de la mobilité

Il convient, dans les universités d'accueil, de préparer l'accueil des étudiants. Une coopération sera assurée entre les organismes d'accueil et d'envoi. Les partenaires s'efforceront de soutenir les participants ayant le moins d'opportunités avant, pendant et après leur expérience de mobilité.

A. Les services offerts par l'Université Toulouse III – Paul Sabatier :

L'UT3 accompagne les étudiants en situation de handicap au travers de son Pôle Handicap Etudiant. Le PHE accueille, accompagne, informe les étudiants en situation de handicap. Il s'adresse aux étudiants ayant des difficultés à suivre leurs études en raison d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Pour bénéficier des aménagements spécifiques dans le cadre des études et/ou examens à l'université Toulouse III - Paul Sabatier, il est nécessaire de prendre contact avec le Pôle



handicap étudiant (PHE) qui accompagne les étudiants dans leur démarche. Dès l'inscription et tout au long de la durée de la mobilité, le PHE est là pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la mise en place des aménagements de compensation pour les études, et pour faciliter la vie universitaire.

Contact : phe.referent@univ-tlse3.fr

B. Services offerts par Aix-Marseille Université :

La mission handicap d'Aix-Marseille Université accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée.

Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant tout au long de son parcours universitaire : Pour en bénéficier, l'étudiant doit se rapprocher le plus tôt possible, de la mission handicap du campus dans lequel il va être inscrit.

L'université a mis en place un nouveau dispositif "les Etudiants Relais Handicap" (ERH).

Leur mission est de venir en aide aux étudiants en situation de handicap, mais également de promouvoir l'inclusion auprès de la communauté universitaire.

Plus d'information : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/mission-handicap-amu>

Contact : deve-bve-mh-campus-aix@univ-amu.fr

C. Services offerts par l'Université de Bordeaux :

L'objectif fixé par l'université de Bordeaux en matière de handicap se décline en plusieurs plans d'action spécifiques pour accueillir et accompagner la communauté étudiante et les personnels en situation de handicap tout au long de leur parcours universitaire et professionnel. L'université de Bordeaux est fortement investie et impliquée dans l'accueil et l'accompagnement de sa communauté universitaire en situation de handicap, **une politique basée sur l'adaptation, l'accompagnement et l'individualisation au cas par cas** de chacun et chacune.

Quel que soit le handicap, qu'il soit ponctuel ou permanent, qu'il soit moteur, auditif, visuel, troubles du langage, troubles psychologiques, l'université de Bordeaux met en place une politique d'accueil axée sur un **accompagnement suivi et personnalisé** des étudiants et étudiantes en situation de handicap afin qu'ils mènent au mieux leur projet d'études, leur intégration et leur vie sociale tout au long de l'année universitaire.

Contact :

Chargé de mission handicap

Eric Dugas

06 11 33 29 35

eric.dugas@u-bordeaux.fr

XII. Le suivi de la mobilité

Les personnes répondant aux critères d'inclusion devront bénéficier d'un suivi individualisé par les universités d'accueil, tout au long de leur mobilité à l'étranger. L'objectif est de s'assurer de la pleine



intégration de l'étudiant dans son nouvel environnement d'étude ou de stage. Des contacts réguliers devront être maintenus afin de pouvoir réadapter si besoin, le séjour à l'étranger.

Les partenaires du projet évalueront l'expérience de mobilité des participants ayant moins d'opportunités et des actions de communication seront menées pour maximiser l'expérience et encourager de futurs participants.

SOURCES

Social Inclusion & Engagement in Mobility. "Maybe it will be different abroad". https://siem-project.eu/documents/SIEM-survey-report_2022_10.pdf

Guide Erasmus. L'inclusion et la diversité dans le Programme Erasmus Plus. Version février 2022.